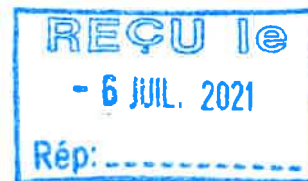


République Française  
Commune de  
**ST PHILIBERT**

48 rue de Gevrey  
21220 SAINT-PHILIBERT  
Département  
Côte d'Or  
Arrondissement  
BEAUNE  
Canton  
NUITS-ST-GEORGES  
Téléphone : 03 80 51 88 79  
Télécopie :  
E-mail : mairiesaintphilibert.21@wanadoo.fr

## ARRETE DU MAIRE N°2



Objet: Arrêté prescrivant la procédure de modification du Plan local d'Urbanisme de la commune de Saint-Philibert

Le Maire de ST PHILIBERT,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-37 et L. 153-41 ;  
Vu la délibération du 14/04/2004 approuvant le plan local d'urbanisme et les délibérations du 12/01/2006 et du 03/05/2010 le modifiant ;  
Considérant que le plan local d'urbanisme nécessite d'être modifié pour les raisons suivantes :  
-permettre l'implantation de nouveaux équipements publics (salle des fêtes et éventuel terrain multisports), en zone agricole ;  
-faire évoluer certaines règles du règlement qui, à l'usage, apparaissent inadaptées.

### ARRETE

#### Article 1

En application des dispositions des articles L. 153-37 et L. 153-41 du code de l'urbanisme, une procédure de modification du plan local d'urbanisme est engagée.

#### Article 2

Le projet de modification porte sur :  
-la création, en zone agricole, d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) au sens de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme, pour permettre l'implantation de nouveaux équipements publics ; ceci conduit à modifier le plan de zonage, le règlement du PLU, et à l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;  
-l'évolution de certaines règles du PLU, comme l'emprise au sol.

#### Article 3

Le dossier sera transmis pour avis à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, en application de l'article L. 153 40 du code de l'urbanisme.

#### Article 4

Une copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet.  
Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture (Sous-Préfecture) de .....  
et publication ou notification du .....  
(Signature) Le Maire,

A ST PHILIBERT  
Le 28 Juin 2021  
Le Maire, Hubert POULLOT :

